
Mobilisation de la société civile contre la localisation d'industries de l'économie créative : les conflits pour la re-politisation des territoires

Mobilization of civil society against creative economy projects: conflicts for the re-politicization of territories

Bruno Lefèvre et Louis Wiart

Introduction

- 1 Entrepôts Amazon et Alibaba, complexes de loisirs thématiques, infrastructures de transport, fermes-usines, centres commerciaux : plus de deux-cents projets d'aménagement font actuellement en France l'objet de contestations de la part de la société civile¹ (voir Figure 1). Au-delà de leur apparente hétérogénéité et des spécificités liées à chaque territoire, ces oppositions à des décisions publiques constituent un phénomène de défiance croissante de la part de citoyens vis-à-vis de modes de gouvernance et de paradigmes du développement local, qu'ils jugent incohérents au regard des grands enjeux sociétaux contemporains. En particulier, ces luttes, à la fois spatialement localisées et réticulaires, revendiquent des processus de prise de décision sur de tels projets qui soient contradictoires et non plus exclusivement guidés par un ensemble de croyances et de pratiques dominantes. Parmi elles, l'économie créative apparaît comme un paradigme contemporain et dominant du développement économique des métropoles (Bouquillion, 2012, Lefèvre, 2018), mais aussi de territoires ruraux : la « créativité », vue comme capacité à créer de la valeur marchande à partir de ressources « innovantes » parmi lesquelles la culture et l'innovation technologique, constituerait un levier essentiel de distinction et

d'attractivité des territoires. Parmi l'ensemble des conflits locaux en cours identifiés en France, la majorité concerne des infrastructures de mobilité et de production d'énergie, des centres commerciaux ou des complexes touristiques. L'impact profond de tels projets sur les espaces de vie, les paysages et les territoires constitue un motif de mobilisation d'opposants et provoque des conflits locaux et nationaux observés depuis de nombreuses années (Plateau du Larzac ou centrales de Plogoff et Creys-Malville dans les années 1970, aéroport Notre-Dame des Landes dans les années 2010, pour les plus iconiques).

- 2 En partie de manière contrastive avec ces projets, nous focalisons ici notre regard sur des conflits liés à des formes d'activités économiques plus récentes et qui relèvent du paradigme créatif du développement socio-économique local ; nous avons ainsi circonscrit notre objet d'étude à des projets d'entrepôts logistiques liés aux industriels du e-commerce et des plateformes numériques, ainsi qu'à des projets de parcs de loisirs à dominante culturelle ou créative. Nous n'abordons pas ces projets industriels uniquement pour ce qu'ils sont, dans leur matérialité, mais aussi pour ce qu'ils représentent pour les différents types d'acteurs locaux concernés par ces conflits. Nous cherchons à caractériser les processus selon lesquels de tels conflits apparaissent et provoquent de nouvelles formes de politisation des individus et groupes locaux. Plus précisément, cet article propose de s'attacher à une revendication récurrente de la part de ces mouvements d'opposition et qui interroge la représentation des territoires et des espaces dans le cadre d'un paradigme économique qui serait à reconstruire. Même si cette ambition n'est pas toujours explicite, le discours de ces collectifs et associations porte en effet le projet de construction des territoires en biens communs, définis comme des ressources rivales gérées de manière non-exclusive par une communauté formellement identifiée, selon une gouvernance collective (Dardot & Laval, 2014). Cette gouvernance se définit comme un ensemble de « processus et systèmes de décision fondés sur la rencontre, les débats, les conflits et les accords entre tous « les porteurs d'intérêt » (Petrella, 2014, p. 67) que sont tout autant les institutions et acteurs politiques que les entreprises, organisations privées et individus. Ce projet est donc celui d'une redéfinition collective, par le conflit des idées, du statut d'espaces de vie et de circulation, en réaction à une privatisation du pouvoir politique et à une gouvernance qui privilégierait les intérêts d'entreprises privées. Nous tentons ici de caractériser les processus selon lesquels tant de projets économiques ou d'infrastructures, considérés par leurs promoteurs comme des atouts symboliques tout autant que des sources d'emploi, déclenchent sur les territoires des mobilisations profondes et durables de citoyens pour imposer de nouvelles modalités de gouvernance de ces espaces. La caractérisation des rapports de forces qui configurent les relations entre les différents types d'acteurs locaux nous permet de mieux comprendre les conditions dans lesquelles s'impose dans les systèmes de pensée des décideurs locaux un « paradigme créatif sociétal » (Moeglin, 2019), qui vise à l'intégration de spécificités socio-économiques de filières relevant de la création et de la culture dans la plupart des secteurs économiques, ainsi que les formes de résistance qu'il suscite aux échelles locales et internationales.

Figure 1 : Carte de France des « Luites contre les grands projets inutiles »



Source : Reporterre – <https://reporterre.net/La-carte-des-luites-contre-les-grands-projets-inutiles#1>. Consulté le 9 mars 2021.

- 3 Nous avons analysé une quinzaine de ces phénomènes, majoritairement sur le territoire français (voir Tableau 1), hormis un cas situé en Belgique wallonne : projets d'entrepôts ou centres logistiques Amazon et Alibaba, projets de parcs de loisirs et centres commerciaux à thème (Imagiland, Tropicalia, EuropaCity, Parc Spirou, Mélofolia, WaveLandes, D-Day Land). Pour chacun de ces projets contestés par la société civile, nous avons procédé dans un premier temps à une analyse socio-sémiotique (Hachour, 2011) d'un corpus d'articles de presse², de communiqués ou d'éléments de discours de la part des différents types d'acteurs concernés (décideurs publics et privés, industriels, syndicats professionnels, individus et collectifs). À partir du discours des acteurs concernés par ces projets et les réactions qu'ils suscitent, cette analyse vise à identifier des ensembles signifiants qui configurent leurs modes de pensée et d'action et à caractériser les processus selon lesquels ces acteurs construisent leur « réalité idéelle » (Godelier, 1978). Une trentaine d'entretiens semi-dirigés ont ensuite été menés avec une partie de ces acteurs locaux (décideurs publics et institutionnels, représentants des entreprises porteuses du projet, individus et représentants locaux d'organisations militantes mobilisés). Notre objectif consistait à caractériser les discours de ces acteurs et leurs représentations socio-économiques des espaces et territoires liés à ces projets. Notre posture relève de la socio-économie et de l'économie politique ; si le territoire, les espaces, les lieux, notions de la géographie et de la géopolitique, sont mobilisés ici, c'est parce qu'ils constituent un objet de conflits, de ré-équilibre de rapports de forces entre des acteurs pour leur gouvernance. Nous tenterons donc de préciser plus bas de quelle manière nous faisons usage de ces notions.
- 4 En premier lieu, nous proposons ici de situer la diversité des cas observés dans leur contexte territorial spécifique pour ensuite dégager de cette hétérogénéité de situations quelques caractéristiques récurrentes, identifiées par l'analyse des discours de ces acteurs et des processus de mobilisation de la société civile. Nous nous

concentrerons ici sur les paradigmes, les représentations et les valeurs selon lesquels agissent ces acteurs locaux dans leur rapport au territoire, à sa fonction et à ses modalités de gouvernance. Enfin, nous proposerons un modèle analytique du processus multi-scalaire de politisation de ces conflits, de leurs objets et de leurs éventuels espaces de gestion (Torre, 2012), en posant de manière centrale la tension, incarnée dans ces luttes pour un territoire, entre d'une part ce qui est présenté dans les discours comme des écosystèmes économiques locaux vertueux, et d'autre part des aspirations à intégrer dans le développement économique territorial des enjeux sociétaux contemporains majeurs liés à l'environnement, au climat et aux inégalités sociales.

Tableau 1 : Liste des projets industriels contestés observés dans le cadre de cette étude

Projet	Secteur industriel	Territoire concerné	Date annonce	Emprise foncière
Alibaba	E-commerce	Liège (Wallonie - Belgique)	2018	22ha
Alibaba	E-commerce	Belin-Béliet (Gironde)	2018	19 ha
Alibaba	E-commerce	Illies (Lille-Nord)	2018	32 ha
Amazon	E-commerce	Dambach-la-Ville (Strasbourg- Alsace)	2019	17 ha
Amazon	E-commerce	Einsisheim (Mulhouse-Alsace)	2019	19 ha
Amazon	E-commerce	Briec (Loire-Atlantique)	2019	6 ha
Amazon	E-commerce	Augny (Metz-Lorraine)	2019	19 ha
Europacity	Parc commerce loisirs	Gonesse (Roissy-Val d'Oise)	Abandon 2019	80 ha
Imagiland	Parc de loisirs	Angoulême	2019	12 ha
Melofolia	Parc de loisirs	Coussac-Bonneval (Limoges- Hte-Vienne)	2019	26/141 ha
Parc Spirou	Parc de loisirs	Monteux (Vaucluse- Carpentras)	Ouverture 2018	8 ha
Tropicalia	Parc de loisirs	Berck-sur-Mer (Pas de Calais)	2018	10 ha
WaveLandes	Parc de loisirs	Castets (Landes-Mont-de- Marsan)	2019	10 ha
D-DayLand	Parc de loisirs	Normandie	2020	35 ha

Des territoires au cœur de stratégies de localisation d'activités d'industries de l'économie créative

- 5 Le 17 janvier 2018, le Gouvernement français annonçait l'abandon du projet d'aéroport sur le site de Notre-Dame des Landes (Loire Atlantique). Cette décision est intervenue après une vingtaine d'années de mobilisation d'individus et organisations sur le site, dont le paysage bocager a permis l'implantation d'une « Zone à Défendre » – ZAD – sur un territoire destiné par les institutions à devenir une « Zone d'Aménagement Différé ». Depuis cette annonce, et dans un contexte international d'émergence de nombreux mouvements sociaux depuis 2008, la contestation de projets économiques par la société civile se multiplie, notamment dans des secteurs qui ne relèvent pas directement de l'aménagement du territoire et jusque-là peu sujets à polémiques (voir Figure 1).

Une stratégie de territorialisation des industriels internationaux des plateformes numériques

- 6 La plupart des secteurs économiques sont en effet concernés par ce phénomène, mais les projets de territorialisation d'activités des plateformes numériques, notamment dans le secteur du e-commerce, font particulièrement l'objet de contestations, sinon d'interrogations (Lefèvre & Wiart, 2021). Les deux industriels dominants de ce secteur que sont les groupes Alibaba et Amazon développent en effet à l'échelle mondiale un réseau de centres logistiques destinés à optimiser la circulation et l'acheminement des marchandises commercialisées via leurs plateformes.
- 7 Ainsi, en novembre 2018, l'aéroport de Liège annonçait dans les médias accueillir un immense entrepôt, d'une emprise foncière de 380 000 m², destiné à accueillir l'activité logistique d'Alibaba pour l'Europe de l'Ouest. Si une majorité de décideurs publics et d'institutions économiques locales se sont félicitées d'avoir su attirer cet industriel, un collectif, « Watching Alibaba », s'est créé quelques semaines après cette annonce, fédérant une trentaine d'habitants et représentants d'associations locales contre cette implantation. Leurs arguments : cette décision serait source d'un accroissement inacceptable sur le plan environnemental des trafics aérien et routier, de l'artificialisation de terres agricoles, d'une dépendance accrue à un acteur industriel peu concerné par le développement local, et également d'une perte nette d'emplois, notamment dans le commerce local. Au-delà de ces risques, le collectif souhaitait également sensibiliser les élus et citoyens à la pertinence d'autres projets de développement économique pour le territoire, davantage ancrés localement, plus durables et respectueux des enjeux environnementaux contemporains.
- 8 En France, avec une accélération depuis le succès de la lutte contre l'aéroport de Notre-dame-des-Landes et lors du mouvement des Gilets Jaunes, le même type de mobilisation s'opère contre les projets de hubs logistiques d'Amazon. Présent en France depuis 2000, le groupe dispose actuellement d'une trentaine d'entrepôts dans le pays. Sans être transparent sur la localisation de ses futurs sites logistiques, Amazon affirme prévoir d'en ouvrir une trentaine d'autres d'ici 2023³. Fin 2020, une dizaine de projets d'entrepôts, répartis sur l'ensemble du territoire, font l'objet de mobilisations d'opposition, notamment via la création de collectifs locaux « Stop Amazon ». Les mêmes types d'arguments qu'à l'encontre d'Alibaba sont mobilisés : aux incidences

matérielles sur le territoire et sur les espaces vécus des habitants et commerçants se superposent des interpellations des pouvoirs publics sur les modèles et idéologies du développement économique local que ces derniers privilégient, face aux enjeux globaux environnementaux et sociaux. Le territoire prévu pour l'activité industrielle contestée constitue à la fois le sujet et l'objet-même d'un conflit idéologique contemporain. Le territoire est ici envisagé comme une portion d'espace délimitée, pourvue de frontières (physiques ou administratives), que s'approprient des acteurs économiquement, idéologiquement et politiquement (Di Méo, 1998) et pour le contrôle duquel s'opèrent des « rivalités de pouvoir » (Lacoste, 1995, p.587) et se construisent des représentations. Nous focalisons notre regard sur les territoires qui ont été définis par les institutions et dédiés à la mise en œuvre du projet économique contesté, ainsi que sur les espaces (physiques, de vie, représentés ou imaginés) impactés par l'activité prévue sur ce territoire. Nous qualifions ce conflit d'idéologique car, tant pour les promoteurs que les opposants à ces projets, le territoire est construit ; sa signification relève de diverses représentations des espaces, et le sens de sa vocation socio-économique est configuré par chacun de ces ensembles de croyances et d'idéations de l'intérêt général et du bien commun.

Des centres commerciaux et parcs de loisirs hybrides : entre espaces de consommation de masse et lieux de création

- 9 Avec le même objectif de contribuer à la création d'emplois dans des secteurs innovants, à la distinction du territoire et à son attractivité, d'autres types de projets économiques provoquent la mobilisation de la société civile à leur encontre. Nous avons notamment identifié une dizaine de projets de parcs d'activité hybrides, mêlant loisirs, divertissements, commerce et hôtellerie, pour les uns sur la base d'une thématique culturelle, pour les autres en s'appuyant sur les technologies innovantes, dont la construction est prévue tant en périphérie de zones urbaines denses (Europacity) que sur des sites naturels en zone rurale (Mélofolia, Tropicalia, Parc Spirou, D-Day Land). Les oppositions les plus médiatisées concernent le projet de centre commercial culturel Europacity sur le territoire baptisé « Triangle de Gonesse », au Nord de Paris. Porté depuis 2010 par le groupe Auchan (et un partenaire chinois), via sa filiale immobilière Ceetrus (ex Immochan), le projet consistait en un immense centre commercial et de loisirs sur 80 hectares de ces terres agricoles. Dès 2011, des citoyens ont contesté l'anachronisme d'une telle initiative jusqu'à proposer en 2017 une stratégie alternative, le projet « Coopération d'Ambition Rurale Métropolitaine et Agricole » – CARMA, présenté comme innovant en termes de transition écologique et développé par un groupement pluridisciplinaire. En 2019, tant pour des raisons politiques liées au Grand Paris que du fait de ces oppositions, le Gouvernement français a annoncé l'abandon du projet Europacity. Toutefois, même si elle se justifiait par la desserte de ce complexe, la construction d'une gare sur la ligne 17 du métro du Grand Paris Express semble maintenue. Le Collectif pour le Triangle de Gonesse (CPTG) poursuit ainsi sa mobilisation, dénonçant, là-encore au-delà des impacts locaux, un ensemble plus vaste de choix politiques et institutionnels, dont la logique foncière du Grand Paris ou le projet d'implantation au sein de la Gare du Nord d'un grand centre commercial de luxe par le même groupe Auchan.
- 10 Hormis ce cas emblématique en Ile-de-France, la plupart des régions françaises sont concernées par ce phénomène. Plusieurs parcs de loisirs à thématique culturelle sont

vivement contestés depuis 2018 : le parc sur la bande dessinée, Imagiland, proche d'Angoulême (Charente) et le parc Spirou, dédié à ce personnage, à Montoux (Vaucluse), tous deux portés par le même groupe, Mélofolia à Coussac-Bonneval (Haute-vienne), sur le thème de la musique, WaveLandes à Castets (Landes), Tropicalia à Berck-sur-Mer (Pas-de-Calais)... Au-delà de leurs spécificités, ces projets ont en commun de revêtir des activités traditionnelles de commerce ou de loisirs de caractéristiques relevant de secteurs de la création et de la culture : l'hybridation des formes, l'intégration de technologies innovantes, notamment numériques, tant pour la gestion des infrastructures que pour les services proposés, présentés comme « immersifs » et sources d'« expériences » inédites.

- 11 Les singularités de ces projets et des territoires concernés impactent les objets et formes de mobilisation à leur rencontre. Cependant, leurs détracteurs ont en commun d'opposer aux promesses d'emploi et d'attractivité leur coût social, économique et environnemental, qu'ils jugent inacceptable face à ces retombées supposées. De plus, dans tous les cas sont reprochés aux décideurs publics et aux investisseurs une forte opacité des négociations et contractualisations qui les lient, ainsi qu'un manque profond de débat public face à des projets aux impacts forts pour ces territoires, à tel point que leurs détracteurs les qualifient de « Grands Projets Inutiles et Imposés »⁴. Les acteurs culturels locaux ne sont jamais impliqués dans la conception de ces projets, qui prétendent pourtant, sous des formes très variables, valoriser la création ou la culture.

Le territoire créatif et le paradigme de développement qu'il représente deviennent des objets de luttes locales

- 12 Depuis les années 2000 s'est progressivement diffusé dans les institutions, puis imposé de manière hégémonique, le concept d'économie créative (Bouquillion, 2012). Produit dans le cadre de l'économie capitaliste et revivifiant l'idéologie néo-libérale, ce concept se forge notamment sur le principe d'une concurrence entre les territoires locaux (en particulier à l'échelle des métropoles) pour leur distinction sur un « marché de l'espace ». Leur attractivité, outre divers labels promus par l'Union européenne comme par l'Unesco (Capitales culturelles, Capitales vertes, Capitales du Design, Villes créatives), reposerait sur leur capacité à animer et valoriser la « créativité » de leurs habitants, entrepreneurs, infrastructures ou modes de gouvernance. Si les technologies numériques occupent une place centrale dans cette forme de croyance qui guide le développement du territoire, le « paradigme créatif sociétal » (Moeglin, 2019) pose pour principe que toute forme industrielle ou économique jugée distinctive, « innovante », devient recherchée par les décideurs publics car susceptible de renforcer l'attractivité du territoire. Dans ce cadre, l'ensemble des secteurs économiques cherchent à développer cette image créative, notamment en associant une valeur symbolique à leurs productions (Bouquillion & al., 2013), en particulier lorsqu'elles sont relativement standardisées et sans réelle valeur ajoutée au regard des enjeux sociétaux et environnementaux contemporains. Consensuelles tout autant qu'abstraites, ces notions ont contribué à la domination d'un paradigme de l'action publique voué à la valorisation de ressources, dont le territoire et les espaces qui le configurent, pour les marchés. L'analyse des discours des élus et des acteurs économiques sur les différents territoires que nous avons étudiés met clairement en évidence cet enjeu distinctif et concurrentiel. Notamment, être « choisi » par Amazon, par Alibaba ou plus généralement par un investisseur majeur, constitue une forme d'opportunité, voire de

reconnaissance, qu'un décideur public ne peut ignorer. Et, en substance, l'argument suivant revient quasi-systématiquement en réponse aux effets néfastes des projets sur les enjeux planétaires : « De toute façon, c'est la marche du monde, et mieux vaut chez nous qu'à côté ».

- 13 Dans ce paradigme du développement local, les territoires deviennent donc des ressources marchandes. Ils sont à la fois les produits d'une privatisation des espaces (Harvey, 2011) et les producteurs d'une distinction pour leur propre attractivité. La multiplication des partenariats Public/Privé, dans une telle communion idéologique, permet la mise en œuvre du projet capitaliste fondamental de privatisation des espaces et de sous-traitance des services publics par l'État (Davis & Monk, 2008).
- 14 Face aux projets évoqués plus haut et dont la légitimité repose sur le paradigme créatif qui guide les politiques de développement des territoires en tant qu'espaces conçus, leurs opposants revendiquent quant à eux une autre représentation du territoire, un autre système idéal qui le configure et en définit les pratiques (Lussault, 2007, p. 113). Dans leurs discours, également porté par des associations comme Les Amis de la Terre⁵ qui s'associent à ces luttes, la ville comme le champ, le monde comme la rue sont des espaces vécus et perçus. À l'idéal d'un projet créatif (un espace conçu pour la distinction du territoire et par sa privatisation), ils opposent les réalités quotidiennes des citoyens (difficultés de mobilité, incohérences avec les pratiques des populations locales...) et la variété des significations de ce projet au regard des enjeux socio-économiques et environnementaux contemporains. Ce qui est proposé à partir du territoire local, conçu par les uns comme une ressource marchande, est un autre projet de société, qui repose notamment sur le lien social, une économie de proximité, les circuits courts et une agriculture raisonnée, la non-artificialisation des sols, une diminution des émissions de carbone. À l'impersonnel idéologisé, ils opposent le sujet (H. Lefebvre, 1974, p. 17).

De conflits sur la représentation du territoire à l'émergence d'espaces publics

- 15 Nous avons souligné l'hétérogénéité des formes de mobilisation et des revendications des opposants à des projets industriels relevant de filières économiques elles aussi diverses. Ces projets et stratégies de développement socio-économique des territoires relèvent cependant d'un « paradigme créatif sociétal » commun, auquel les collectifs et associations qui se mobilisent à leur encontre opposent un paradigme « écologique », vu comme un ensemble de valeurs et de croyances qui cherchent à intégrer au sein d'un système relationnel l'ensemble des dimensions des sociétés contemporaines. Tandis que le premier a pour objet la production de valeur marchande pour le territoire via son attractivité et selon des indicateurs relevant de l'innovation et de la créativité, le second a pour objet de produire un territoire socio-économiquement cohérent, via son intégration de l'ensemble des acteurs qui l'habitent, et selon des indicateurs relevant de l'écologie et de l'équité. Répondant à deux conceptions idéologiques différentes du bien commun et de l'intérêt général, ces deux paradigmes s'opposent, donc. Ils s'opposent notamment sur la fonction socio-économique du territoire, c'est-à-dire sur sa représentation au sein d'un système de pensée du développement, sur sa relation avec les espaces de vie, et sur les modalités de gestion du bien qu'il constitue. Ces oppositions s'observent dans les discours des acteurs

locaux : élus, décideurs publics et institutionnels ou représentants d'organisations professionnelles, comme habitants et militants des collectifs d'opposants.

Deux représentations du développement économique du territoire

- 16 Le territoire peut-il être exclusivement perçu comme une ressource foncière pour la création de valeur marchande ? Cette représentation a-politisée du territoire sous-tend l'ensemble des discours des promoteurs des projets d'aménagement évoqués : l'artificialisation de terres, l'accueil d'une activité industrielle ou l'accroissement des flux de circulation de biens et de personnes constituent pour eux des vecteurs de valorisation d'espaces conçus comme foncièrement sous-exploités. Cette recherche d'emprise sur les espaces se justifierait par une nécessaire dynamique de croissance, elle-même conditionnée à une distinction du territoire sur un marché concurrentiel. Les créations d'emplois envisagées constituent bien entendu un argument de premier ordre sur des territoires souffrant encore souvent des fermetures et délocalisations de grandes industries. Les décideurs publics que nous avons rencontrés déclarent estimer la pertinence d'un projet industriel à sa capacité à créer des emplois ; le type d'activité économique n'est intégré que dans un second temps sous forme de construction d'un récit du territoire. Ce récit, structuré sur une logique de « gagnant/gagnant » (l'expression revient dans la plupart des discours des promoteurs des projets observés), publicise alors le projet industriel sous la forme d'un partenariat Public/privé, d'une union symbiotique dont l'évidence ne peut constituer un sujet de débat : l'industriel y trouve les moyens de mise en œuvre de sa stratégie économique tandis que le territoire peut s'appuyer sur une ressource nouvelle pour son développement socio-économique et son rayonnement. « Les retombées financières ne seront pas négligeables. Les collectivités locales ne peuvent pas être insensibles aux recettes fiscales induites. Les commerçants, les loueurs de gîtes, les hôteliers et restaurateurs ne pourront qu'être gagnants », peut-on par exemple lire à propos du projet Mélofolia⁶. Par cette entente mutuellement profitable se structurerait un « écosystème » vertueux, selon un équilibre des rapports de force qui ne lèserait aucun des acteurs du territoire. La dimension « créative » du projet concerné constitue quant à elle un second type d'arguments récurrents dans les discours des promoteurs. Les plateformes mondiales de e-commerce disposent d'une expertise inédite dans les domaines de l'intermédiation économique ou de la gestion de données. Leurs activités logistiques sont présentées elles aussi comme des leviers inédits de redynamisation de bassins économiques marqués par un vide industriel depuis des dizaines d'années. Les projets de parcs d'attraction ou centres commerciaux sont quant à eux valorisés dans les discours pour leurs formes hybrides : loin des formes traditionnelles de leurs ancêtres, ces projets ambitionnent de mêler consommation de masse et « expériences immersives » (D-Day Land), convivialité, « révolution digitale » et « expérience shopping inédite » et culture (EuropaCity), loisirs et culture (Imagiland, parc Spirou), plaisir et pédagogie scientifique (Tropicalia, Mélofolia)... Là encore, ces atouts d'innovation, vue comme capacité à créer de nouvelles valeurs sur les marchés, constituent des arguments présentés comme évidents en faveur du tourisme de masse, de la redynamisation économique, et donc de l'attractivité de ces mêmes territoires.
- 17 Mais, si le principe de développer un pôle économique créateur d'emplois et d'activité apparaît consensuel (des formes alternatives de pôles d'activité sont d'ailleurs souvent proposées), la nature de cette activité, les conditions de ce partenariat affiché, la forme

des emplois concernés et la pertinence du projet économique vis-à-vis de la stratégie de développement du territoire constituent autant de motifs de mobilisation d'oppositions à ces projets. Ainsi, ces collectifs ne rejettent pas toute forme d'activité économique, fut-elle industrielle ; leurs griefs portent sur la superficialité du « vernis » culturel ou créatif dont sont parés ces projets qui ont été conçus sans prendre en compte les acteurs culturels locaux qui leur pré-existent, ainsi que sur l'incohérence des activités économiques prévues avec des enjeux contemporains de société qu'ils jugent fondamentaux.

- 18 Les collectifs qui se créent en réaction à l'annonce de ces projets restent quantitativement peu puissants : en moyenne, un noyau de quelques dizaines de personnes sont fortement actives, même si des événements publics ou actions de sensibilisation parviennent à mobiliser plusieurs centaines, voire quelques milliers, de personnes. Leurs membres sont socialement hétérogènes : jeunes, actifs et retraités, plutôt diplômés, ne résidant autour du site concerné que pour une partie d'entre eux. L'hétérogénéité s'observe également en termes d'expérience de militantisme, voire de conscience des enjeux sociaux et environnementaux contemporains ; des habitants d'abord concernés par leur propre cadre de vie expriment et conscientisent leurs ressentis et craintes. Leurs échanges avec des militants (notamment des représentants de groupes locaux d'associations nationales), contribuent à intégrer ces ressentis, hétérogènes, dans un ensemble de représentations, dans une pensée politique qui donne sens à leur vécu subjectif. Ces collectifs s'organisent selon les compétences de chacun, tant via des rencontres physiques et actions sur le terrain que via la mise en visibilité de leur lutte sur les réseaux sociaux ou des sites web dédiés.

Figure 2 : Visuels de communication de collectifs



De gauche haut à droite bas : (a) Watching Alibaba Liège (Source : auteurs, 2019), (b) Stop Amazon Belin-Beliet « Touche pas à ma zone humide » (Source : compte Twitter), (c) collectif opposé à Tropicalia (Source : site nonatropicalia.fr), (d, e) Collectif Non à Europacity (Source : compte Facebook du collectif 2019, 2016), (f) ImagiNON, collectif opposé à Imagiland Angoulême (Source : site HelloAsso).

- 19 Malgré le faible nombre de membres réellement actifs, et souvent avec l'aide de réseaux militants extra-locaux expérimentés, ces collectifs parviennent cependant rapidement à déconstruire ce récit idéalisant, en sollicitant les médias locaux

traditionnels (la presse locale, écrite, radio et télévisuelle) et, dans une moindre mesure, via les réseaux sociaux numériques (davantage exploités pour une mise en visibilité de la lutte locale à l'échelle nationale). Pour cela, deux axes principaux sont systématiquement mobilisés. Le premier consiste à contrer les arguments consensuels : les promesses d'emploi (très souvent revues à la baisse au fil du temps) concernent des activités peu qualifiées (logistique et transport, animation ou accueil du public, etc.), des formes d'emploi plutôt précaires (intérim, emplois saisonniers) et ne permettraient pas de développer des clusters d'expertises nouvelles pour le territoire. En parallèle, le coût financier et social pour la puissance publique (aménagement, saturation d'axes de circulation, exonérations de charges, mais aussi adaptation des réglementations liées au travail ou aux procédures douanières, destructions indirectes d'autres emplois locaux) apparaît aux détracteurs de ces projets comme inéquitable au regard des bénéfices attendus. Un second axe de mobilisation de ces collectifs réside dans la tentative de proposer un autre paradigme du développement territorial. Pour cela, leurs discours énoncent des valeurs, indicateurs et enjeux qui sont pour la plupart absents des discours des porteurs du projet. Le cadre de vie, la concordance de l'activité concernée avec l'histoire ou l'ambition du territoire et avec ses acteurs, l'accroissement des nuisances pour les riverains et l'artificialisation des paysages constituent des points d'accroche pour sensibiliser la population et les décideurs les moins convaincus. En contrepoint, les arguments mobilisés par ces collectifs tentent donc de déplacer le prisme d'analyse de ces projets industriels. Ici, l'écosystème qui est dessiné, c'est-à-dire l'ensemble relationnel d'acteurs en situation d'inter-dépendance et au sein duquel le projet prend sens, n'est pas exclusivement économique mais inclut l'ensemble du vivant, pas strictement localisé mais en interaction forte avec les bouleversements sociaux, économiques et écologiques mondiaux. Stratégiquement, leur objectif est d'élargir le spectre des caractéristiques du projet industriel mises en visibilité aux dépens des atouts créatifs, culturels ou inclusifs mobilisés par leurs promoteurs : les impacts du développement des flux liés au e-commerce sur l'environnement comme sur les conditions de travail et sur l'économie de proximité, les impacts d'une stratégie risquée d'attraction massive de touristes, les adhérences du projet industriel avec le patrimoine et l'activité du territoire comme avec des choix sociétaux cruciaux.

Un processus de politisation des espaces vécus

- 20 Sans prétendre à une modélisation des processus selon lesquels des habitants, pour certains sans expérience militante, se mobilisent et agissent via des collectifs d'opposants, nous soulignons ici quelques-unes des caractéristiques communes que nous avons pu identifier et qui nous semblent constituer une forme de politisation des acteurs et de re-politisation du territoire concerné.
- 21 Dans la plupart des cas observés, le projet d'implantation industrielle est rendu public via la presse locale, et ce lorsque la réalisation des aménagements devient imminente (ouverture des procédures publiques et administratives). L'annonce est portée par un élu, le plus souvent un Président d'agglomération/Communauté de communes (Mélofolia, Imagiland) ou de Région (D-Day Land), voire un membre du Gouvernement (Alibaba à Liège), et se focalise sur les opportunités de création d'emplois et sur le renforcement de l'attractivité économique du territoire. Nos observations et entretiens montrent que le montage de ces projets relève souvent d'initiatives limitées à quelques personnes sur des périodes de quelques mois à quelques années. L'élu est en demande

d'un projet « attractif et dynamisant », l'industriel de conditions favorables à la réussite économique de son projet. Dans certains cas, des experts tiers sont sollicités afin de légitimer les arguments en faveur du projet. La plupart des élus « réagissent en fonction des informations qu'on leur donne. C'est un peu triste ce que je dis là, mais ça manque peut-être de recul et de hauteur par rapport aux enjeux. C'est aussi pour ça qu'ils se sont fait accompagner par un consultant externe, pour amener un peu plus de crédibilité potentielle à leur propos », confie un représentant du ministre wallon du Budget, des Finances et des Aéroports à propos du projet d'implantation d'Alibaba sur le site de Liège Airport. L'implication d'experts, identifiée dans d'autres cas observés, permet d'une part de légitimer le discours, et d'autre part d'éviter à l'industriel de se positionner au premier plan. Bien que quelques-uns, majoritairement issus de la « gauche » et de partis écologistes, émettent parfois des réserves ou questionnent les projets, les votes des élus valident systématiquement les propositions. « Il y a aussi un jeu d'échanges de services entre élus : je ne te mets pas de bâtons dans les roues, et tu me renverras l'ascenseur à une autre occasion », explique un élu local opposé au projet Imagiland à Angoulême. Les médias, locaux et parfois nationaux, rendent alors publics la décision prise et les discours des promoteurs du projet.

- 22 Ce moment est fréquemment vécu comme un « choc » par certains citoyens voire par quelques maires et élus locaux directement impactés par le projet. Le caractère soudain de ces annonces, associé au gigantisme des projets, en termes d'emprise foncière, de budget ou d'impacts économiques et environnementaux, suscite à la fois surprise et suspicions. « Tout le monde a découvert ça par voie de presse, par une annonce du Président de la Communautés de communes. Ce n'est pas annoncé autrement aux habitants, et ça, de mettre les gens devant le fait accompli, avec une part de secret sur les accords, ça contribue à la mobilisation », estime un opposant à un entrepôt Amazon dans la Loire Atlantique. Des situations similaires ont marqué les projets à dimension culturelle : les créateurs de bande-dessinée vis-à-vis du parc ImagiLand, les musiciens ou acteurs culturels limousins face au parc MéloFolia, les association d'anciens combattants face à l'annonce du projet « Hommage aux héros » (historiquement baptisé D-Day Land)...
- 23 Au-delà de spécificités locales évidentes, le processus de constitution des collectifs opposés au projet s'initie dans un tel contexte de médiatisation d'un accord qui apparaît déjà conclu entre une institution publique et un groupe industriel (parfois représenté par un sous-traitant ou une filiale, notamment dans le secteur du e-commerce). L'absence quasi-systématique d'information préalable à la décision publique empêche toute forme de débat contradictoire et renforce la suspicion de conditions qui seraient défavorables à l'intérêt général. Selon nos interlocuteurs, et parfois quelques sondages, la majorité des habitants locaux ne s'oppose pas aux projets, voire les soutient, selon les mêmes arguments d'emploi et d'attractivité promus dans les discours institutionnels. Cependant, sur la base d'un tissu associatif et militant préexistant, des collectifs se créent rapidement pour s'y opposer ou, du moins, en ralentir la mise en œuvre.
- 24 Deux grands types d'acteurs composent ces collectifs, qui se situent chacun dans le cadre d'espaces perçus spécifiques, mais en interaction constante. Un premier type est constitué de résidents et acteurs locaux qui se mobilisent en réaction à la perception d'une menace directe pour leur cadre de vie ou leur propre activité. Ce noyau d'une ou plusieurs dizaines de personnes se compose de « simples » citoyens inquiets de

l'augmentation du trafic routier, de commerçants et entrepreneurs locaux et d'élus opposés à l'artificialisation de sols agricoles ou à des formes d'emploi qu'ils jugent précaires. Dans la plupart des cas observés, des maires et conseillers de petites communes tentent, avec peu de succès, de porter ces inquiétudes au niveau décisionnel qu'est l'Agglomération ou la Communauté de communes. Le gigantisme des projets les distingue d'autres aménagements industriels et la crainte de leurs impacts directs sur le cadre de vie constitue donc souvent un point de départ des mobilisations : « J'ai une résidence à Awans. J'ai pris connaissance de l'arrivée d'Alibaba par le fil Facebook de la commune et le représentant Communication d'Alibaba Pays-Bas qui annonçait un entrepôt de 38 hectares. Je me suis dit, je ne sais pas si les gens se rendent compte de ce que représentent 38 hectares. D'autant qu'avec les dégagements autour, je suis vite arrivé à 50 hectares à imperméabiliser. C'est énorme », raconte un membre du collectif *Watching Alibaba*. En réponse à ces préoccupations de proximité, dont le « Not in my Backyard », ou à des craintes de détérioration du cadre de vie (environnement, emploi, représentation des espaces vécus), des actions d'analyse des dossiers et d'expression publique sont alors enclenchées, en s'appuyant sur la proximité relationnelle et spatiale : rencontres d'information et de débat, interpellation d'élus locaux, tractage, et dans certains cas participation à des événements médiatiques.

- 25 Un second type d'acteurs s'implique dans ces collectifs : des militants locaux (dans les domaines environnemental ou écologiste, mais aussi des urbanistes et acteurs culturels), individuellement ou via des organisations déjà actives et reconnues, et des représentants locaux d'organisations d'envergure nationale ou internationale. C'est le cas de représentants d'Extinction Rébellion en Alsace, où les communes de Einsisheim et Dambach étaient concernées par un projet d'entrepôt Amazon. Les associations Attac, France Nature Environnement ou Les Amis de la Terre, la Confédération des commerçants de France et quelques syndicats professionnels assurent ainsi, selon les cas, une circulation des informations et certaines formes de coordination des actions locales. Ce type d'acteurs tend à « qualifier » l'organisation et l'action du collectif, tout en incluant cette lutte locale avec d'autres, menées sur d'autres territoires et suivies par ces organisations extra-locales.
- 26 Cet ensemble d'acteurs est donc hétérogène, tant en termes d'expérience militante que d'objectifs visés. « On est globalement d'accord sur le fond, même si chaque organisation, en fonction de ses différentes thématiques, porte des choses parfois un peu différentes. Mais les choses se complètent. Il y a parfois des désaccords dans le collectif, notamment sur les mots, sur des termes comme "consommation", il peut y avoir des débats comme ça un peu sémantiques. Mais surtout, on se complète parce qu'on a tous un terrain d'expertise des réseaux qui nourrissent les autres et la mobilisation », estime ainsi un représentant d'Attac. L'axe majeur d'action de ce type de militants réside dans le maillage des différents « archipels » de résistances (Arrault, 2005). Leur action rompt l'isolement des groupes locaux et leur fournit un ensemble de ressources et d'expertises, mutualisées. Outre les « kits communication » contre « Amazon et son monde » ou des ressources pédagogiques sur l'interpellation des élus ou la mobilisation des citoyens, une assistance au montage de recours juridiques contre chacun des projets locaux est assurée, notamment par Les Amis de la Terre sur le volet environnemental. Les objets de contestation sont en effet récurrents : délivrance du permis de construire ou vices de procédures administratives, mais aussi l'insuffisance des « mesures de compensation environnementale » ou le non-respect des

engagements du réseau Natura 2000 et de la Directive Habitats sur la préservation de zones et espèces protégées.

- 27 Au-delà des spécificités des projets industriels et des territoires concernés, un processus idéal-typique de « territorialité réflexive » (Melé, 2008, p. 6) peut donc être identifié de manière commune aux différents cas observés. Il repose sur la confrontation entre différentes représentations du territoire et consiste en la production d'une scène pour la mise en débat de sa définition et des modalités de sa gestion. Pour les porteurs et défenseurs du projet, et bien que cette posture doive être, dans les faits, nuancée par des voix discordantes, le territoire est appréhendé comme une ressource économique et marchande. Pour les opposants, il représente à la fois un espace vécu au quotidien menacé et objet de menaces et une opportunité d'ancrer dans une réalité vécue, un « champ » (Arrault, 2005), un ensemble de pratiques militantes et d'objets de lutte. Dans leur composition comme dans leurs actions, les collectifs s'articulent ainsi autour d'un double processus entre ces deux échelles, qui induit une politisation des revendications locales et de proximité (Dechézelles & Olive, 2019) mais permet également aux organisations nationales et internationales d'ancrer leurs discours et combats sur un ensemble diversifié d'espaces vécus, de territoires locaux.

La territorialisation de l'économie créative provoque l'internationalisation de revendications politiques

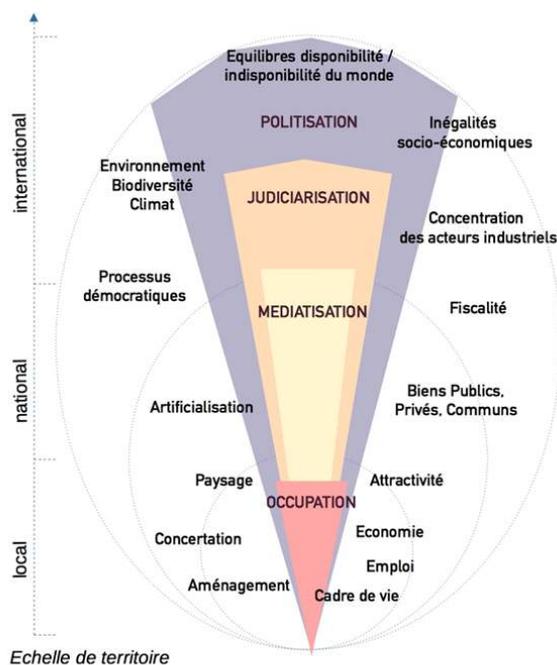
- 28 Nous avons vu que des conflits d'intérêts et de représentations idéologiques s'expriment à différentes échelles de territoires et types d'espaces publics, et que les instances de leur gestion sont quasi-inexistantes. Dans cette perspective, nous avons identifié quatre grands types d'arènes de conflit, qui constituent une forme de répertoire d'action collective (Tilly, 1986), et qui, surtout, permettent la transformation de préoccupations locales en revendications d'ordre politique à des échelles supra-locales. Ce processus contribue indirectement à modifier, tant localement qu'aux niveaux nationaux et internationaux, l'équilibre des rapports de force entre acteurs. Une première arène de conflit consiste en l'occupation des lieux, la seconde est d'ordre juridique, la troisième d'ordre médiatique, et la dernière d'ordre politique, qui peut inclure des contre-propositions d'ordre économique. À des degrés et sous des formes diverses selon les cas, l'organisation des collectifs d'opposants aux projets permet l'articulation des actions au sein de ces différents espaces.
- 29 La première forme d'expression et de mise en visibilité du conflit repose sur l'occupation du territoire local. Son objectif est de marquer une emprise matérielle du collectif sur le site. Parmi les mobilisations que nous avons observées, aucune occupation n'a pris la forme d'une ZAD (Zone à Défendre)⁷, même si cette option a dans certains cas constitué une menace permettant d'exercer un rapport de forces avec les institutions. Comme le confie un élu, « une ZAD, c'est le pire qui puisse arriver, parce que là, ça ouvre sur des débordements et des violences potentielles, qui coulent un projet médiatiquement ». En revanche, les collectifs organisent régulièrement des visites de quelques heures destinées à matérialiser l'ampleur de l'emprise du projet industriel et les enjeux de reconfiguration du paysage (faune et flore, terres agricoles, voies de circulation) auprès des militants. La plupart des sites ayant un statut de propriété privée, ces intrusions constituent des violations de droit. Dans certains cas

(dont les entrepôts de e-commerce, Europacity, Imagiland), les forces de l'ordre ont été réquisitionnées afin de contenir l'expansion de ces emprises physiques sur le territoire.

- 30 À un second niveau, nous observons que la plupart des projets conflictuels que nous avons étudiés font l'objet d'un ou plusieurs contentieux juridiques au regard des législations relatives aux projets d'aménagements d'envergure, avec impact environnemental. Ces contentieux portent à la fois sur les conditions des processus de prise de décision (procédures administratives liées à la concertation ou aux études d'impact préalables) et sur le respect du cadre réglementaire urbanistique et environnemental. En effet, sur le principe, le code de l'urbanisme français⁸ pose l'obligation de concertation des habitants et acteurs locaux en préalable à toute délivrance de permis de construire ou d'aménager. Cependant, les modalités de mise en œuvre de cette concertation restent à la discrétion de l'organe représentatif (commune, agglomération, etc.). Dans la plupart des cas observés, ces modalités consistent en des réunions publiques d'information fortement cadrées et visent la promotion du projet et de sa pertinence pour le territoire en termes d'emplois et d'attractivité. Les discours d'élus et de représentants des sociétés en charge de l'exploitation des sites, parfois avec l'appui d'experts et consultants, s'y veulent rassurants : la présentation publique du projet Mélofolia « avait pour objet de convaincre, mais aussi de rassurer tous ceux qui craignent que le site soit dénaturé », rapporte par exemple la presse locale⁹. « Nous prenons tous les garde-fous nécessaires pour garantir la dimension éthique du projet », déclarait Hervé Morin, à l'initiative du projet D-Day Land¹⁰. Les débats de fond sur la pertinence et les impacts du projet industriel pour le territoire ne sont pas formellement attendus, ni même à l'ordre du jour. Les collectifs d'opposants s'y expriment cependant, en tentant d'instaurer un rapport de forces qui vise à reconfigurer le cadre de pensée de ces projets : « Nos réunions d'informations du public que l'on fait quasiment hebdomadairement (...), je remarque une évolution vers une grande violence verbale, qui me fait peur », confie un représentant de la Sowaer à propos de l'aéroport de Liège. « Et c'est souvent extrêmement violent. On distribue le micro pour que chacun puisse s'exprimer, ils accaparent le micro et ils refusent de le lâcher. Donc ça devient une espèce de tribune. Ils détournent finalement l'objectif de la réunion. Et c'est nous qui organisons la réunion, avec un modérateur, on fait ça dans les règles de l'art. C'est un phénomène qui m'inquiète, cette violence verbale et du body langage de la part de certaines personnes qui infiltrent ». Ce rapport de forces se joue également sur le plan judiciaire : plaintes de riverains contre l'augmentation des nuisances sonores (notamment pour Alibaba à Liège¹¹), plaintes des collectifs locaux pour non-respect des procédures administratives ou de la réglementation environnementale (cadres Natura2000 et Directive Habitats) ou fiscale. L'objectif est ici moins l'abandon total des projets que le ralentissement de leur mise en œuvre et leur complexification. « Nous savons que ces industriels ont horreur des procédures complexes, surtout en France. Notre but est de les décourager, et ça marche, parce que si Amazon a abandonné plusieurs de ses projets, c'est bien face aux oppositions et aux recours juridiques », témoigne un membre d'un collectif alsacien.
- 31 Troisièmement, l'arène médiatique apparaît essentielle : s'y rendre visible a pour objectif de publiciser les projets et les arguments de leurs détracteurs, mais également d'accroître l'aire d'influence du collectif au-delà du territoire local. Les médias de masse, locaux et généralistes et dans une moindre mesure, nationaux et spécialisés, relaient les discours et témoignent des oppositions de faits (manifestations, occupations ou blocages de sites) et d'idées (notamment la préservation de terres

agricoles). Les communiqués des parties prenantes (industriels, élus, collectifs) ont pour objet de poser les arguments de chacune et le cadre idéologique justifiant leur prise de position respective. Les publications sur les réseaux sociaux numériques et sur les sites web complètent ces discours et représentations du projet industriel concerné. Ces différentes formes de médiatisation des conflits permettent la politisation des luttes locales. « Les beaux discours ne suffisent pas. Le Gouvernement qui appelle d'une main à acheter dans les commerces de proximité, a, de l'autre, exclu les entrepôts de e-commerce du moratoire sur les zones commerciales, contrairement à ce que demandait la Convention Citoyenne pour le Climat. Serez-vous complice de ce désastre ou soutiendrez-vous l'inclusion des entrepôts de e-commerce dans le moratoire sur les zones commerciales lors du passage du Projet de loi Convention Citoyenne pour le Climat à l'Assemblée ? », interroge notamment un collectif Stop Amazon dans un courrier adressé aux élus locaux. Chaque événement local constitue sous ce prisme un ancrage pour des discours qui visent à produire un sens nouveau aux décisions prises localement vis-à-vis de dynamiques socio-économiques globales. En complément au recours aux médias de masse, mais aussi pour s'inscrire à leur agenda, les collectifs organisent à intervalles réguliers des manifestations et rassemblements publics. Outre des prises de parole multiples, qui permettent d'élargir le spectre des soutiens potentiels et de dédramatiser l'action du collectif, ces événements sont l'occasion de distributions de tracts. Les poses d'autocollants et d'affiches autour du site ou dans les espaces urbains jugés stratégiques permettent d'ancrer la lutte et de laisser autant de traces visibles par de futurs militants.

Figure 4 : Schématisation des espaces d'action et de conflits : enjeux, échelles de territoires



- 32 Enfin, la quatrième arène où s'expriment les conflits est politique. L'enjeu réside ici en la reconfiguration des trois formes de tensions locales évoquées précédemment en un cadre de pensée cohérent de nouvelles formes de l'action publique et de nouveaux

paradigmes du développement socio-économique. L'objectif réside dans l'inscription des oppositions dans l'agenda politique et dans la mise en place d'instances de gestion du conflit. Face au poids relativement faible des collectifs locaux, ce processus est rendu possible d'une part grâce à la mobilisation d'élus, dont le nombre tend à croître avec le temps, d'autre part par l'implication de réseaux militants d'envergure nationale ou internationale. Majoritairement « de gauche »¹² et/ou écologistes, ces élus tentent de s'appuyer sur ces mobilisations locales pour assoir un ensemble d'arguments ou propositions cohérentes avec leur posture politique. Parallèlement, des actions ciblées de lobbying, notamment de la part de réseaux militants nationaux et internationaux (dont Attac, Les Amis de la Terre, Extinction Rébellion) contribuent à influencer progressivement tant sur le rapport des forces en conflit que sur les prismes d'analyse des politiques publiques. Deux lignes de fracture se dégagent en particulier. La première concerne les politiques fiscales et réglementaires envers les industriels globaux (notamment Amazon, dont le Directeur pour la France a été entendu par les députés en décembre 2020¹³) et les projets nécessitant l'artificialisation de sols. La seconde réside dans la fragilisation du modèle du partenariat Public/Privé pour de tels projets, perçus comme bénéficiant essentiellement aux acteurs privés (notamment les actionnaires) et contribuant à une privatisation marchande progressive de biens publics.

La production d'espaces publics oppositionnels pour la construction de biens communs

- 33 Ces quatre types d'action collective constituent donc un cadre stratégique, généralement conscientisé comme tel par les opposants, rythmé par les annonces institutionnelles et les procédures juridiques. Si l'articulation et les formes de ces différents types d'action diffèrent pour chaque cas observé, l'objectif visé est commun : rallier l'opinion publique à sa cause afin de pouvoir non seulement peser sur l'évolution du projet mais aussi contraindre les décideurs publics et institutionnels à des formes de gouvernance et de prise en compte de l'intérêt général qui soient davantage participatives et contradictoires. C'est un processus de production de nouveaux lieux investis au moins temporairement (Dechézelles & Olive, 2016), qui est donc ici en jeu. Dans les faits, la plupart des projets contestés que nous avons observés dans le cadre de cette étude restent d'actualité après une ou deux années de lutte, même si la plupart ont été retardés ou ont été partiellement modifiés. L'abandon d'EuropaCity constitue une exception mais, sans négliger le fort impact d'une longue mobilisation sur le triangle de Gonesse, cette décision prise et annoncée par le Président de la République lui permet, face à des adversaires politiques qui soutenaient le projet dans le cadre du Grand Paris, d'apparaître à l'écoute d'une opinion publique plutôt défavorable à cet équipement. Enfin, et bien que les représentants français du groupe démentent avoir été influencés par les mobilisations à l'encontre de leurs projets d'entrepôts logistiques, Amazon a abandonné au moins un projet d'entrepôt dans l'Est de la France (Dambach-la-Ville).
- 34 Cependant, au-delà de ces résultats directs, les mobilisations observées constituent autant d'amorces de nouvelles formes de politisation d'habitants et de militants locaux. Tout en rappelant la faible portée de ces phénomènes pour le moment, nous pouvons les situer dans un ensemble plus vaste, hétérogène, de mobilisations qui, initiées sur la base de contestations locales et concrètes, tendent à questionner le sens de pratiques et

d'indicateurs qui guideraient l'action publique. La localisation d'activités d'industriels extérieurs au territoire semble ainsi constituer un catalyseur pour des mobilisations locales qui, tant par leur accumulation que par leur réticulation, produisent des formes d'espaces publics oppositionnels supra-locaux, vus comme « domaines intermédiaires, entre l'Etat nation et la sphère privée » (Neuman, 2016). Autrement dit, nous observons sur la base des cas étudiés un double processus vers et depuis le territoire local (voir Figure 4) : d'une part des industriels internationaux des plateformes numériques ou de centres commerciaux et des gestionnaires de parcs de loisirs mettent en œuvre une stratégie d'emprise sur des territoires locaux, en valorisant dans les discours des dimensions symboliquement créatives et innovantes de leur activité. D'autre part, ces projets de localisation d'acteurs extérieurs au territoire local (internationaux ou nationaux) constituent un ancrage pour donner corps à un ensemble de revendications politiques et sociétales ; la matérialité de ces projets industriels et ses incidences sur les espaces vécus provoquent des prises de conscience des impacts locaux de stratégies industrielles globales et de pratiques institutionnelles qui apparaissent inadaptées, voire contradictoires, avec les grands enjeux sociétaux contemporains. Ce processus consiste ainsi en la production d'une grande variété d'espaces publics oppositionnels locaux qui, bien que pesant peu dans les rapports de force, cherchent à imposer aux côtés des institutions publiques, des acteurs privés et des individus, un acteur, que l'on peut qualifier de « société civile », qui souhaite peser dans les prises de décision publiques. Enfin, ce processus s'oppose au projet capitaliste de deux manières : d'une part en proposant des modes de reconnaissance des territoires ou des sites d'implantation industrielle qui leur font échapper à leur privatisation et leur mise sur le marché ; la recherche d'une gouvernance conflictuelle et dynamique, qui privilégie le débat au contrat, inclut une réflexion sur le statut juridique de bien commun pour ces territoires et espaces de vie. D'autre part, ces espaces publics se construisent en affirmant une articulation forte entre le territoire local et le reste du monde. Ceci a pour effet de confronter les décideurs publics locaux aux impacts de leurs décisions sur des enjeux sociétaux contemporains : développement du e-commerce et des flux de marchandises, développement du tourisme de masse, effets environnementaux et climatiques de l'accroissement des mobilités et des flux de données numériques, précarisation des formes de travail, ou encore les rapports de forces entre les décisions publiques et les intérêts privés. Devenu une ressource marchande pour l'économie capitaliste, le territoire est ainsi appelé à redevenir un objet politique, c'est-à-dire un espace configuré par des rapports de forces entre acteurs, parmi lesquels la « société civile » souhaite peser davantage qu'aujourd'hui, notamment en reconfigurant les formes et pratiques de gouvernance de l'action publique.

Conclusion

- 35 Nous avons cherché à situer un ensemble hétérogène de phénomènes contemporains de mobilisation de la société civile face à des projets d'aménagement industriel du territoire. Que ces projets concernent des entrepôts de e-commerce ou des complexes de loisirs, pour certains à dominante culturelle, nous avons souligné les interactions de ces collectifs et leur maillage à différentes échelles. Ces collectifs rassemblent des individus affectés localement et matériellement par de tels projets et des militants structurés, membres de réseaux ayant développé des expertises spécifiques aux échelles nationale et internationale (environnementales, fiscales, juridiques, mais aussi

liées à l'action directe et au lobbying politique). Isolément, chacun de ces phénomènes peut être considéré comme de faible ampleur (les collectifs fédèrent généralement quelques dizaines de personnes) et n'impacter directement les projets contestés que de manière marginale (les actions de ces collectifs ont pour principal effet de ralentir la mise en œuvre du projet). Cependant, la constitution de ces collectifs constitue une forme de socialisation tout autant que de territorialisation (Melé, 2008, p. 4) : les représentations que se font ces acteurs locaux des espaces concernés par l'implantation d'un industriel évoluent de ce fait, et contribuent à instaurer de nouvelles formes de relations qu'ils entretiennent avec cet espace, à l'instituer, à le « patrimonialiser ». Par ailleurs, la pluralité et la diversité de ces mobilisations localisées permettent aux revendications de proximité de prendre sens politiquement et socialement. La perception, justifiée ou non, de menaces directes pour les espaces vécus constitue un déclencheur : la matérialité de l'impact de l'activité économique contestée sur le cadre de vie permet à un ensemble hétérogène d'individus de re-politiser le territoire et sa gestion. Il s'agit ici d'un processus de cadrage des objets de conflit (Mormont, 2006). La constitution de collectifs, en association avec des représentants d'organisations militantes, permet de conscientiser et formaliser un ensemble de revendications qui dépassent alors le strict périmètre des conditions d'implantation de l'industriel. De même, en termes d'échelles spatiales, ces phénomènes rétablissent des formes d'interdépendance entre les modalités de construction des prises de décisions locales (la gouvernance des projets) et l'évolution d'enjeux sociétaux globaux, dont le dérèglement climatique, les atteintes environnementales ou la concentration capitaliste des acteurs industriels. Autrement-dit, le nombre et la diversité des projets industriels contestés et des formes de cette contestation, ancrées localement, contribuent à renforcer une dynamique nationale et internationale de défiance vis-à-vis des institutions publiques et des modalités de gouvernance des territoires. Ceux-ci deviennent perçus par les collectifs et les associations militantes comme des points d'ancrage pour peser dans les rapports de force et la contestation de leur statut exclusif de ressource marchande « disponible » (Rosa, 2020) ouvre la possibilité de les considérer comme des biens communs, inaliénables. Poser la question du statut du territoire interroge de fait sa gouvernance : contester le principe de sa propriété exclusive, qu'elle soit publique ou privée, implique d'envisager une gestion dynamique du territoire au sein d'instances où s'expriment les conflits nés des diversités d'intérêts et de pratiques.

- 36 Cette dynamique est relativement récente : la majorité des quelques 250 mobilisations de la société civile contre de tels projets identifiées par le site Reporterre ont émergé depuis 2018. Même si elle doit s'analyser dans un ensemble plus vaste de mobilisations à l'échelle internationale depuis les années 2000, elle constitue par ailleurs une spécificité française par le nombre des territoires concernés, leur diversité (zones métropolitaines et rurales) et la convergence à l'échelle nationale. L'articulation d'ancrages locaux singuliers et d'une recherche commune de paradigmes du développement socio-économique alternatifs au capitalisme confère à ce phénomène une ambition politique significative¹⁴. Son originalité, voire son caractère innovant, réside peut-être dans le fait que la dynamique enclenchée ne repose pas sur un socle idéologique qui lui préexisterait (les organisations politiques, syndicales ou corporatistes ne dominent pas ces collectifs), mais sur l'ouverture d'un conflit qui affecte la domination d'un « paradigme créatif sociétal ». S'amorcent ainsi un ensemble de rapports de forces qui visent à refonder les cadres de pensée et de croyances, ou

paradigmes, tout autant que les modalités mêmes de l'exercice de la démocratie pour la prise de décisions publiques.

- 37 Dans ces conflits, les valeurs du « commun » et du « lieu » sont essentielles. Les différents collectifs défendent un concept du lieu qui ne soit « plus vécu comme territoire mais comme un espace existentiel arraché à sa prédestination économique » (Gaffric & Heurtebise, 2016). L'écologie prend ici la forme d'un paradigme systémique à reconstruire à partir d'hétérotopies. Celles-ci consistent en des processus, expérimentaux, de formation de « niches écosociales » tout autant que « d'auto-déconstruction, qui permet à une société, sur ces marges, de s'ouvrir à d'autres possibles » (Ibid.).
- 38 Ces phénomènes se déroulent dans un contexte de défiance croissante vis-à-vis des responsables politiques et des institutions françaises. Pour les élections municipales de 2020, près de 250 listes citoyennes se seraient ainsi constituées¹⁵ avec, en commun, l'ambition de poser des cadres de pensée du développement économique local qui intègrent la variété des enjeux contemporains, dont des modalités participatives de débat et de prises des décisions. Au cœur de ces dynamiques, les territoires sont destinés à (re)devenir des lieux (Baschet, 2021, p. 137), conçus comme des espaces vécus, sensibles, signifiants et donc politiques, aux dépens d'une dualité abstraite local/global qui tend à invisibiliser leurs singularités.

BIBLIOGRAPHIE

ARRAULT, J-B., 2005, « Du toponyme au concept ? Usages et significations du terme archipel en géographie et dans les sciences sociales », *L'Espace géographique*, vol. tome 34, no. 4, p. 315-328.

BARBE, F., 2016, « La “zone à défendre” de Notre-Dame-des-Landes ou l'habiter comme politique », *Noroi*, p. 238-239, p. 113.

BASCHET, J., 2018, *Défaire la tyrannie du présent. Temporalités émergentes et futurs inédits*, Ed. La Découverte, Paris.

BASCHET, J., 2021, *Basculements. Mondes émergents, possibles désirables*, Ed. La Découverte, Paris, 250 p.

BOLLIER, D., 2014, *La renaissance des communs. Pour une société de coopération et de partage*, Ed. Charles Leopold Mayer, 192 p.

BOUQUILLION, P., 2012, *Creative economy, creative industries : des notions à traduire*. Presses universitaires de Vincennes.

BOUQUILLION, P., MIEGE, B., MOEGLIN, P., 2013, *L'industrialisation des biens symboliques. Les industries créatives en regard des industries culturelles*, PUG, Grenoble, 252 p.

BURNINGHAM, K., 2000, « Using the language of NIMBY : a topic for research, not an activity for researchers », *Local Environment*, 5-1, p. 55-67.

- CHENOWETH, E., GALLAGHER CUNNINGHAM, K., 2013, « Understanding nonviolent resistance : An introduction », *Journal of Peace Research*, vol. 50, 3 : p. 271-276.
- CLÉMENT, K., 2015, « Unlikely mobilisations: how ordinary Russian people become involved in collective action », *European Journal of Cultural and Political Sociology*, vol. 2, n° 3-4, p. 211-240.
- CORIAT, B. (préface), 2017, *Propriété et communs. Idées reçues et propositions*, Ed. Utopia, Paris, 106 p.
- CORIAT, B., 2015, *Le retour des communs. La crise de l'idéologie propriétaire*, Ed. Les liens qui libèrent, 297 p.
- DARDOT, P. & LAVAL, C., 2014, *Commun. Essai sur la révolution au XXI^e siècle*, Ed. La Découverte, 600 p.
- DAVIS, M. & MONK, D., 2008, *Paradis infernaux. Les villes hallucinées du Néo-capitalisme*, Ed. Les Prairies ordinaires, Paris, 316 p.
- DECHÉZELLES, S. & OLIVE, M. (dir.), 2019, *Politisation du proche. Les lieux de vie comme espaces de mobilisation*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 272 p.
- DECHÉZELLES, S. & OLIVE, M., 2016, « Lieux familiers, lieux disputés – dynamiques des mobilisations localisées », Introduction à l'ouvrage *Conflits de lieux, lieux de conflits, Norois*, 238-239, p. 7-21.
- DI MEO, G., 1998, *Géographie sociale et territoires*, Paris, Nathan, 320 p.
- GAFFRIC, G. & HEURTEBISE, J., 2016, « Mouvements sociaux et éco-hétérotopies : Une analyse structurale des mouvements sociaux taiwanais entre 2011 et 2014 », *Écologie & politique*, 1(1), p. 127-142.
- GIRAUT, F., 2008, *Conceptualiser le territoire*, *Historiens et Géographes*, no. 403, p. 57-68.
- GODELIER, M., 1978, « La Part idéale du réel. Essai sur l'idéologique », in : *L'Homme*, tome 18 n° 3-4. De l'idéologie. pp. 155-188.
- HACHOUR, H., 2011, « Épistémologies socio-sémiotiques et communication organisante : la coproduction de sens comme moteur de l'organisation », in *Communication et organisation*, 39 | 2011, 195-210.
- HARVEY, D., 2015, *Villes rebelles. Du droit à la ville à la révolution urbaine*, Ed. Buchet-Chastel, 296 p.
- HARVEY, D., 2011, *Le capitalisme contre le droit à la ville. Néolibéralisme, urbanisation, résistances*, Paris, Amsterdam, 96 p.
- KEMPF, H., 2014, *Notre-Dame-des-Landes : le soulèvement*, Paris, Le Seuil, 160 p.
- KIRAT, T. & TORRE, A., 2008, *Territoires de conflits : Analyses des mutations de l'occupation de l'espace*, Ed. L'Harmattan, 324 p.
- KRIEG-PLANQUE, A., 2013, *Analyser les discours institutionnels*, Paris, Armand Colin.
- LACOSTE, Y., 1995, *Dictionnaire de géopolitique*, Flammarion, 1728 p.
- LARZILLIÈRE, P., PETRIC, B., WIEVIORKA, M., 2013, « Révolutions, contestations, indignations », *Socio*, n° 2, p.7-24.
- LEFEBVRE, H., 2005 (1ère éd. 1974), *La production de l'espace*, Paris, Economica, 512 p.
- LEFÈVRE, B., WIART, L., 2021, « Contestations et résistances sociales : Alibaba et Amazon sous le feu des critiques », *La Revue Nouvelle*, 4, 4, p. 65-74.

- LEFÈVRE, B., WIART, L., 2020, « Les hubs eWTP d'Alibaba : une stratégie globale d'articulation d'écosystèmes locaux », *Les Enjeux de l'Information et de la Communication* – Gresec, Grenoble.
- LEFÈVRE, B., 2018, « L'économie créative, un nouveau récit des territoires qui conforte l'idéologie néolibérale », in *Revue Nectart* n° 6, *Comprendre les mutations culturelles et numériques*, 1^{er} semestre 2018, p. 70-78.
- LUSSAULT, M., 2007, *L'homme spatial. La construction sociale de l'espace humain*, Paris, Le Seuil.
- MELÉ, P., 2008, « Quels territoires pour l'action ? Mobilisations locales et régimes de territorialité », Colloque *Espaces de vie, espaces-enjeux : Entre investissements ordinaires et mobilisations politiques*, CRAPE, Rennes, France.
- MOEGLIN, P., 2019, « L'hypothèse d'un paradigme créatif sociétal. Intérêts, enjeux et stratégies en lice », *Revue Communication, Information médias théories pratiques*, vol. 36/1, 16 p.
- MORMONT, M., 2006, « Conflit et territorialisation », *Géographie, Economie, Société*, 2006-3, p. 299-318.
- NEUMANN, A., 2016, « Conceptualiser l'espace public oppositionnel », *Variations*, 19.
- PAILLOUX, A.-L., 2015, « Zone d'aménagement différé contre "zone à défendre". Analyse d'une lutte pour l'autonomie dans/de l'espace rural », *justice spatiale / spatial justice*, Nanterre, no 7.
- OSTROM, Elinor, CHANG, Christina, PENNINGTON, Mark & TARKO, Vlad, 2012, *The Future of the Commons: Beyond Market Failure and Government Regulations*, Institute of Economic Affairs, 107 p.
- PETRELLA, Riccardo, 2014, « Comment penser la gestion des biens communs ? » In : *Économie sociale et solidaire : De nouveaux référentiels pour tempérer la crise*, Paris, Institut de la gestion publique et du développement économique, p. 59-74.
- ROSA, Hartmut, 2020, *Rendre le monde indisponible*, Ed. La Découverte, 144 p.
- SCOTT, James, C., 2019, *Homo Domesticus. Une histoire profonde des premiers Etats*, Ed. La Découverte, Paris, 298 p.
- STAR, Susan Leigh & GRIESEMER, James, 1989, « Institutional Ecology, "Translations" and Boundary Objects: Amateurs and Professionals in Berkeley's Museum of Vertebrate Zoology, 1907-39 », *Social Studies of Science*, vol. 19, no 3, p. 387-420.
- THÉVENOT L., 2014, « Voicing concern and difference. From public spaces to common-places », *European Journal of Cultural and Political Sociology*, vol. 1, n° 1, p. 7-34.
- TILLY, C., 1986, *La France contestée, de 1600 à nos jours*, Fayard.
- TORRE A., BEURET J.E., 2012, *Proximités territoriales. Construire la gouvernance des territoires, entre conventions, conflits et concertations*, Economica-Anthropos, Paris, 105 p.

NOTES

1. Source : Reporterre, Carte des luttes contre les projets inutiles. <https://reporterre.net/Carte-des-luttes-des-contestations-locales-toujours-plus-vives>. Consulté le 19 mars 2021.
2. Corpus d'environ 600 articles recueillis via la base de données Europresse sur la période 2018-2020 et publiés dans la presse généraliste locale et nationale ou la presse spécialisée dans le domaine économique.
3. Source : Commission des affaires économiques de l'Assemblée nationale, 9 décembre 2020, Audition de M. Frédéric Duval, Directeur général d'Amazon France. Voir en ligne : <http://>

- videos.assemblee-nationale.fr/video.10044118_5fd0ec63ecfe8.commission-des-affaires-economiques--audition-de-m-frederic-duval-directeur-general-d-amazon-fran-9-decembre-2020
4. L'expression a des origines plus anciennes : c'est le journaliste belge d'investigation Jean-Claude Defossé qui, dès 1986, l'utilise comme titre d'une série d'émissions diffusées sur la RTBF, puis de son « Petit Guide des grands travaux inutiles », publié chez RTBF Édition en 1990.
 5. Voir <https://www.amisdelaterre.org/>
 6. Source : « La première présentation publique du parc Melofolia à Coussac-Bonneval a attiré la foule hier », *Le Populaire du Centre*, 23 septembre 2019.
 7. Hormis sur un terrain en friche en bordure de terres agricoles sur la commune de Gonesse, où une centaine de militants ont entamé des constructions en février 2021, soit après l'annonce de l'abandon du projet EuropaCity. L'objectif est de poursuivre la lutte pour l'utilisation des terres agricoles du Triangle de Gonesse, conformément au projet CARMA porté par ces militants.
 8. Code l'urbanisme, Article 103-2. Extrait : « Font l'objet d'une concertation associant, pendant toute la durée de l'élaboration du projet, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées (...) La création d'une zone d'aménagement concerté ; Les projets et opérations d'aménagement ou de construction ayant pour effet de modifier de façon substantielle le cadre de vie, notamment ceux susceptibles d'affecter l'environnement, au sens de l'article L. 122-1 du code de l'environnement, ou l'activité économique, dont la liste est arrêtée par décret en Conseil d'État ». Source : https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000042655025/. En 2021, en application de la loi « Accélération et Simplification de l'Action Publique » – ASAP du 7 décembre 2020, un projet de décret prévoit diverses mesures dans le domaine de l'environnement, prévoyant notamment la possibilité, pour le préfet, d'autoriser le pétitionnaire à exécuter son permis de construire avant l'octroi de l'autorisation environnementale. Des opposants craignent que ce décret permette aux investisseurs de contourner les obligations et délais actuels liées aux études d'impact et de protection de la faune et de la flore. L'acronyme ASAP est ainsi détourné par ces opposants en « As Soon As Possible ».
 9. Source : « La première présentation publique du parc Melofolia à Coussac-Bonneval a attiré la foule hier », *La République du Centre*, publié le 23 septembre 2019.
 10. Source : « “D-Day Land”, le parc d'attractions du débarquement », *L'Humanité*, publié le 10 novembre 2020.
 11. Source : « Alibaba à Liege Airport : le recours des riverains n'a pas abouti », *La Capitale.be*, publié le 15 septembre 2020.
 12. Source : Raphael Manzanos, Conseiller communautaire « En commun » au Grand Angoulême et membre du collectif « ImagiNON ».
 13. Audition de Frédéric Duval, Directeur général Amazon France, par la Commission des affaires économiques de l'Assemblée Nationale, le 9 décembre 2020. Source : <https://anchor.fm/assemblee-nationale/episodes/Commission-des-affaires-conomiques--Audition-de-M--Frdric-Duval--directeur-gnral-dAmazon-France---Mercredi-9-dcembre-2020-enj49m>
 14. Parmi les collectifs observés ici, voir entre-autres le projet CARMA sur le Triangle de Gonesse (<https://carmapaysdefrance.com/>), l'Alterzone en alternative à l'implantation d'Amazon en Alsace (<https://chaudrondesalternatives.fr/wp-content/uploads/2020/07/alternatives-Amazon.pdf>).
 15. Source : « Aux municipales, les citoyens se lancent à l'assaut des mairies », *Reporterre*, 8 janvier 2020. En ligne : <https://reporterre.net/Aux-municipales-les-citoyens-se-lancent-a-l-assaut-des-mairies>

RÉSUMÉS

Cet article propose de caractériser les formes de conflits qui opposent, particulièrement depuis 2018 en France, des collectifs de citoyens et militants à des projets de localisation d'activités industrielles relevant des secteurs économiques des plateformes numériques et des complexes de loisirs. Nous situons ces projets dans le cadre de stratégies privées et publiques de développement territorial pensées selon le paradigme de l'économie créative. Nous avons identifié quinze conflits contemporains sur le territoire national relatifs à des projets de construction de sites logistiques pour le e-commerce ou de complexes de loisirs présentés comme ayant une dimension culturelle et créative. Nous avons articulé une analyse socio-sémiotique d'un corpus d'articles de presse et de communiqués institutionnels relatifs à ces conflits avec la réalisation d'une trentaine d'entretiens auprès des acteurs locaux concernés. Nous montrerons dans un premier temps que ces conflits consistent en une opposition entre différentes perceptions et conceptions des espaces, à différentes échelles ; à ce titre, ils relèvent d'une géopolitique locale pour la maîtrise des territoires. Au-delà de singularités locales, ces phénomènes ont en commun de confronter un ensemble de pratiques établies au sein des institutions publiques et privées à d'autres paradigmes du développement socio-économique des territoires, revendiqués par les opposants à ces projets. Ces conflits portent à la fois sur des valeurs et croyances que les opposants jugent « dépassées » ou incompatibles avec les grands enjeux sociétaux contemporains (environnement, inégalités sociales, fiscalité) et sur les modalités mêmes de la gestion des décisions publiques. À une logique du contrat Public/Privé, souvent couvert par le secret et qui tend à invisibiliser les spécificités socio-économiques locales au profit d'une harmonisation mondiale, est ainsi opposé un processus de construction de biens communs, qui repose sur l'articulation de multiples échelles spatiales. Après avoir caractérisé les formes d'organisation et d'action des acteurs concernés par ces conflits, nous proposons une modélisation de ces phénomènes de politisation multiscalaires à partir de contestations ancrées localement.

This article proposes to characterize the forms of conflict that oppose, particularly since 2018 in France, citizen and activist collectives to projects for the location of industrial activities in the economic sectors of digital platforms and leisure complexes. We situate these projects within the framework of private and public territorial development strategies conceived according to the paradigm of the creative economy. We have identified fifteen contemporary conflicts on the national territory related to construction projects of logistic sites for e-commerce or leisure complexes presented as having a cultural and creative dimension. We articulated a socio semiotic analysis of a corpus of press articles and institutional communiqués related to these conflicts with the realization of about thirty interviews with the local actors concerned. We will first show that these conflicts consist of an opposition between different perceptions and conceptions of spaces, at different scales; as such, they are part of a local geopolitics for the control of territories. Beyond local singularities, these phenomena have in common that they confront a set of practices established within public and private institutions with other paradigms of socio-economic development of the territories, claimed by the opponents of these projects. These conflicts concern both values and beliefs that opponents consider "outdated" or incompatible with the major contemporary societal issues (environment, social inequalities, taxation) and the very methods of managing public decisions. To a logic of the Public/Private contract, often covered by secrecy and which tends to invisibilize local socio-economic specificities for the benefit of a global harmonization, is thus opposed a process of construction of common goods, which rests on the articulation of multiple spatial scales. After having characterized the forms of

organization and action of the actors concerned by these conflicts, we propose a model of these multiscalar politicization phenomena based on locally anchored contestations.

INDEX

Keywords : creative economy, territorialization, conflicts, socio-economic development, common goods

Mots-clés : économie créative, territorialisation, conflits, développement socio-économique, biens communs

AUTEURS

BRUNO LEFÈVRE

Chercheur

LabEx ICCA – LabSIC – Université Sorbonne Paris Nord

bruno.lefevre@univ-paris13.fr

LOUIS WIART

Enseignant-chercheur

Université Libre de Bruxelles, ReSIC

lwiart@ulb.be